L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 4 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande pour aller à la campagne, à 44 milles de la ville, une bonne domestique de maison pour le ménage, blanche ou de couleur, parlant le français, avec de bonnes recommandations. S'adresser rue Bourbon No 42 après 4 heures de l'après midi. 4 janv—2 f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jos. J. Russell vs Mathew Tamot.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 17,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique, au marché Washington, sur l'avenue Washington, entre les rues St-Claude et Morales, dans le Troisième District de cette ville, le MARDI, 10ème jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval noir et tous les droits, titres et intérêts du défunt en la possession, usage et occupation du stand et stall de boucher Nos 13 et 14 dans le marché Washington troisième district.

Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 déc—28—janv 4 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,281—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 13

Succession de Alexander Minoufiet ou Minoufret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 7 13

Succession de Adélaïde I. Noble, veuve William F. Tutt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,638—Division A.—Attendu que J. W. Stone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Adélaïde F. Noble, veuve de William F. Tutt, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 jan—4 7 11

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,664—Division B—Attendu que John B Vinet administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—31—janv 4 9

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36 683—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 déc—28 31—janv 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,675—Division B—John Jacobs vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, Esq. notaire public, à son bureau, No 3[illegible] rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Sam Henderson, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—5 fév 6 fév

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
30 déc—30 jan 3 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Geo. F. Holden vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G. F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden and Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas Forrman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—28 jan 10 j

Otto Adam P. Stoll vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 37,072—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Pfeiffer, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 déc—27 31 5 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 37,318—Jno. W. Lehman vs ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus prise en considération.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit John W. Lehman, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant Henry L. Garland, Jr., notaire public, en son bureau, No 13 Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, commençant le MERCREDI, 4 janvier 1893, à 11 heures A. M., pour déterminer si un état demandé par le dit John W. Lehman de un, deux et trois ans de la date de la dite pétition, lui sera ou non accordé.

Il est de plus ordonné que W. C. Dufour soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nlle-Orléans, 22 novembre 1892.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 nov—3 déc au 4 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,4[illegible]—Division E—F. Leinewebber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leinewebber soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Gernon, Esq., notaire, en son bureau No 151 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. W. Robinson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1892.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 déc—[illegible] au 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,44[illegible], Division D—Walter Scott vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Walter Scott soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart Esq., notaire, en son bureau, No 1[illegible] rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient par le présent suspendues et que David Lebeau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier
11 déc—[illegible] au 10 jan

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 JANVIER—CLASSE No 1[illegible]
Tirage de 4 heures P. M.

31 12 55 74 47 62 62 56 50 9 78 14 73

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 3 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
1 Lot de...	5,000, ...	5,000
2 Lots de...	2,500, ...	5,000
5 Lots de...	1,000, ...	5,000
25 Lots de...	300, ...	7,500
100 Lots de...	200, ...	20,000
200 Lots de...	100 ...	20,000
300 Lots de...	60, ...	18,000
500 Lots de...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit...	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit...	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à...		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lots annoncés.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois bien situé Nos 1,024 et 1,024 1/2 rue Magazine,

Entre Général Taylor et Peniston.

Succession du Rev. Geo. W. Walker.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37,542.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magazine, entre Peniston et Général Taylor, dans l'îlet autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade, 10 chambres, 2 citernes, allée de côté, cours devant et derrière, hangars, etc. Le lot est désigné par le No 4 de l'îlet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ci devant notaire en cette ville, et mesure 32 pieds 6 pouces de face rue Magazine, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage de choix et faisant face à deux voies de chars à cheval et sur une des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque ou lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Maison-Cottage.
No 208 rue Willow, entre Clio et Erato

Succession de John Welsh.

No 37,047—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau: 177 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi,

A la Bourse d'Encan St-Charles,

il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 Novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage résidence simple en bois No 208 rue Willow, entre Erato et Clio, dans l'îlet aussi borné par la rue Claiborne, Premier District de cette ville, contenant 4 chambres, grands hangars et écuries, bâtisse détachée dans le fond avec 2 chambres, 2 citernes, grande cour etc. Le lot est désigné par le No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, ainsi que sur un plan de C. Grima & Castaing, daté du 28 février 1851, les dits deux plans sont déposés au bureau de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville: ce lot mesure 32 pieds de face à la rue Willow sur 122 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, bien remblayé et à proximité de la fonderie Coleman et de la ligne de chars des rues Clio et Erato.

Conditions—Comptant; 10 pour cent devront être déposés pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, Esq., aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—janv 4 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Krentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,300.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un morceau de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet No 9 borné par les rues Burthe, Lémidas, Levee et Jefferson mesurant vingt-sept pieds neuf pouces de façade rue Burthe, trente-six pieds sept pouces trois lignes de façade rue Levee, et s'étendant de la rue Levée à la rue Burthe, sur toute la longueur, selon le plan de Wm H. Williams, voyer, du 19 août 1861, et le dit terrain se compose de la plus grande partie du terrain No 8, soit soixante dix sept pieds neuf pouces cinq lignes et dix pieds rue Burthe, du terrain No 8.

2o Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Madison, Jeannette, Cambronne et [illegible], mesurant soixante pieds de face rue Madison sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade, et plus ou moins, étant une portion de la propriété acquise par Krentel de R. M. J. Heaton et Frances Mahl suivant un acte passé le 17 février 1872, pardevant J. [illegible], notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 déc—8 15 22 29—janv 4 11

Vente de propriété de valeur, améliorée, portant le numéro municipal 35 avenue Cleveland,

(ancienne rue Gasquet).

Succession de Catherine Richardson, épouse de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—En vertu d'un ordre de vente, daté du 29 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, sur cent-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan fait le 3 juin 1853, déposé dans les archives de William Shannon, notaire, étant le No 15 de son livre de plans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et contenu de résidence.

Succession de Catherine Richardson, femme de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,335.—En vertu d'un ordre de vente daté du 29 décembre 1892 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 10 janvier 1893, à 10:30 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au local No 35 avenue Cleveland, récemment rue Gasquet.

Un lot de meubles de maison, comprenant meubles de salon et de chambre à coucher, de salle à manger et ustensiles de cuisine, faïence, verrerie, divers—Aussi:

Machine à coudre, 1 lot de bijouterie, ornement, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—4 10 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de 17 barils de riz.

Henry Ehrensing vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,367.—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 4 janvier 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au magasin No 103 rue Poydras.
Dix-sept barils de riz.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 30—janv 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le sixième District.

Eureka Homestead Society vs. Vincent [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,270.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'îlet portant le numéro municipal 297 et borné par les rues Soniat, Colisée, Roberts et Chestnut, ledit morceau de terre commence à une distance de soixante-quatre pieds du coin des rues Soniat et Chestnut, et mesure soixante-quatre pieds de face à la rue Soniat, sur cent quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit morceau de terre se compose du terrain entier No 3, du terrain entier No 4 et de la moitié de l'arrière du terrain No 13.

Acquis par le défendeur par achat de la demanderesse, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant M. T. Ducros notaire, en date du 15 mars 1887, (titre enregistré au bureau des transferts, livre 124, folio 621.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv—5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Hardie vs Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,401—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, Salomon, D'Hémécourt et l'avenue Napoléon, désigné par le No 381 et portant le numéro municipal 789, mesurant trois cent dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes sur les rues Ulloa et D'Hémécourt et trois cent dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Salomon et l'avenue Napoléon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—29—jan 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BANNIÈRES,

[illegible]

Par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

LUNDI, 16 janvier 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 51 rue Bienville, au dernier et plus fort enchérisseur, par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican—

Les insignes et ornements (paraphernalia) appartenant à ladite Association et comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
4 jan—4 8 11 15   155 rue Commune.

Un Splendide Monument.
—DANS LE—
Metairie Cemetery Association
—Par ordre des liquidateurs de—
L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, au dernier et plus haut enchérisseur pour ce que cela rapportera.

Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37; les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.

Termes et conditions.—Comptant, l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au receptacle de la Tombe et là les laisseront reposer pour toujours.
29 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement, etc., de la manufacture de chaussures,
Avec le bail du dit local. Le tout en lots à la convenance.

Otto A. P. Stoll vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue Commune, le JEUDI, 5 janvier 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu au No 36 rue Bienville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus—

L'établissement de manufacture de chaussures ci-dessus décrit, consistant en marchandises en général et installations, outils, accessoires et autres objets pour faire marcher une manufacture de chaussures. Le tout en lots à la convenance.

Le droit de possession du dit local à la condition que l'acquéreur assumera le bail du dit local expirant le 30 septembre 1893, à raison de trente-cinq piastres par mois, payable mensuellement. Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

P. S.—Une copie de l'inventaire peut être vue au bureau des encanteurs.
24 déc—24 28 jan 2 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée de grande valeur dans le Second District.

No 37 rue St-Philippe entre Royale et Chartres.

Succession de Charles Pietso ou Pizzo.

No 35,490—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 décembre 1892 pour le compte de la susdite succession.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Royale, Ursulines et Chartres, et portant le numéro municipal 37 rue St-Philippe, mesurant 36 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devra assumer les taxes de 1893 en sus de son enchère et aura à faire un dépôt de 10 pour cent, au moment de la vente, du montant de son adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simon, notaire aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 14 21 28—jan 4 11

PAR FOURTON & FISCHER, AGENTS
ALBERT PAUL, ENCANTEUR.

AVENUE DE L'ESPLANADE
Un "Home" Attrayant
Dans un Beau Voisinage.
La magnifique, agréable et spacieuse
RESIDENCE MODERNE.
No 211 Avenue de l'Esplanade, coin Villeré.

Sera vendue à l'enchère publique,

LE MERCREDI, 4 janvier 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, savoir:

Cette propriété de valeur formant l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, dans le carré borné par les rues Kerlerec et Marais, mesurant 43 pieds de face à la rue Esplanade sur 133 pieds de face et de profondeur à la rue Villeré. Les améliorations comprennent le vaste cottage-résidence élevé confortablement bâti, avec chambres hautes dans l'attic, subdivisée en salons doubles, grande salle à manger, avec cabinets porcelaines, couloir et dépendances, appartements à coucher confortables, cabinets, chambre à bain, cuisine et chambres à repasser. La façade est ornée d'une large galerie [illegible]. A l'arrière, il y a une bâtisse additionnelle en bois à deux étages divisée en quatre grandes et confortables chambres. Il y a toutes sortes d'agréments modernes, tels que gaz et eau partout, washstand stationnaire, etc. Le rez-de-chaussée est subdivisé en compartiments pour le bois et charbon. Le voisinage est connu comme le plus beau sur cette avenue et est occupé par les élégantes résidences modernes de MM. Jules Aldigé, Jas. Fahey, Raphael Beltran et autres. Voir le plan à la Bourse.

Termes—Un tiers ou plus comptant; balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque etc. portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chas T. Soniat, notaire. Dépôt de 10 pour cent.

FOURTON & FISCHER,
Agents de Propriétés Foncières.
ALBERT PAUL, Encanteur.
1er janv—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à deux étages.

71 rue Delord entre Tchoupitoulas et New Levée.

Succession de Robert Barry et de Ellen Barry, sa femme.

No 36,561.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 4 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 30 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite—

La résidence en briques à deux étages No 71 rue Delord dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Delord, South Market, Tchoupitoulas et New Levee ayant une galerie en fer de façade, six chambres, cour pavée, cuves. Le lot de terre est désigné par la lettre T sur un plan de Pilié annexé à un acte par J. R. Duncan ancien notaire en cette ville le 20 janvier 1829 et mesurant 26 pieds 1 pouce de face sur la rue Delord, 26 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot E, 47 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot G, et 27 pieds 4 3/5 pouces sur la ligne du fond. La résidence est située sur une ligne et près de chemins de fer, près des marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1893, en sus du prix de l'adjudication; 20 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

PAR ALBERT PAUL.

BONNES CHANCES.
Pour placements avantageux dans le second district.

1o Agréable maison double Nos 204 et 206 rue Villeré entre St-Philippe et Dumaine. Toujours louée et rapportant $22 par mois.

2o Une bonne résidence cottage double, No 185 rue St-Philippe entre Marais et Tremé, subdivisions confortables et toujours occupées.

3o Résidence cottage No 424 rue Dumaine près de Tonti, contenant 5 chambres, etc, grand terrain, jardin et dans un bon voisinage.

Ces propriétés sont bien situées, toujours occupées et sous une bonne administration, susceptibles de rapporter de meilleurs revenus. Voir plans pour dimensions.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MERCREDI le 11 janvier 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles les susdites propriétés.

Conditions—1/3 ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans, 7 1/2 d'intérêt, etc. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent à la vente.
ALBERT PAUL, Encanteur.
31 déc—31 [illegible]—1 11 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR JNO. H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE
—DE—
PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR
—DANS LE—
1er, le 4e et le 5e districts.

Emplacements de choix pour manufactures,
Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages,
Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé,
No 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE
No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE,
No 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire,
Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.

Propriété de batture,
Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan. A crédit.

—Dans l'affaire de—
LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,396—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:

1o Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A. B. C. D. E. F. G., sur un plan ou croquis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, en date du 1er février 1892.

Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 126 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages Nos 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galeries de façade, vestibule, grande salle double, salle à manger et bibliothèque au premier, cinq grandes chambres à coucher avec chambre à bain, office, etc., de chaque côté.

2o Le lot B mesure 45 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double élevé No 644 et 646 rue Baronne, à deux galeries de façade et de côté, 7 chambres, avec chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade etc.

3o Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur la façade et une bonne clôture,—site splendide pour un cottage double.

4o Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307 rue Quatrième, à deux galeries de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambres à domestiques, office, cuisine, etc.

5o Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double No 309 et 311, rue Quatrième, avec galeries de façade, 8 chambres de chaque côté, chambre à domestiques, hangar, etc.

6o Le lot F mesure 27 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a une façade clôturée et une banquette en briques sur la façade.

7o Le lot G mesure 50 pieds de face à la rue Troisième, sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a un hangar [illegible]. Un site très désirable pour un ou plusieurs cottages.

8o Sept lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberty, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan déposé par référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire en cette ville et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme le coin des rues Clio et Liberty et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Le lot No 2 mesure 26 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 26 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 14 est d'une forme irrégulière mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté allant parallèlement à la rue Calliope [illegible].

Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, d'un accès facile et desservies par beaucoup de lignes de chars, et à proximité de marchés, églises et écoles, et sont toujours occupées par de bons locataires.

Ces propriétés sont vendues, sujettes aux droits des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente et préalablement à l'adjudication au bureau de l'encanteur.

9o Une partie indivise de 8/9 de portion, intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant [illegible] ensemble avec tous les droits de batture [illegible] situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, étant en avant de l'îlet No 2 sur un plan [illegible] partie du morceau de terrain connu comme la propriété de Brooklyn Warehouse Company, fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique [illegible] la rue Patterson, et s'étendant de là en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'au bord de la rivière Mississipi. Ladite portion de terre étant bornée au-dessus, par la continuation à ladite rivière Mississipi de la ligne divisant le dit terrain 2 et 4 dudit carré No 3 sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, et séparé ce dernier de la propriété contiguë appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au-dessous par la propriété de Mme H. J. Sommer; il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que ladite rue Patterson et le chemin public, de 45 pieds comme il est dit plus haut.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement, divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, lesdits paiements garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour lesquelles ils seront souscrits, avec les clauses usuelles de sécurité, trois pour cent des polices d'assurances et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1893 en sus des prix d'adjudication.

Requis un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix pour bâtir dans le deuxième district,
Sur la rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave—A l'encan.

Succession de Oscar G. Dupuy.

No 36,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire mentionnée ci-dessus le 1er décembre 1892, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante à savoir:

Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bienville, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6 et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés au fond par une allée ayant 10 pieds de large, faisant face à la rue Tonti et courant à travers l'îlet de la rue Tonti à la rue Rocheblave, en commun avec les dits lots et autres.

Conditions de la vente.—Comptant, les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 11

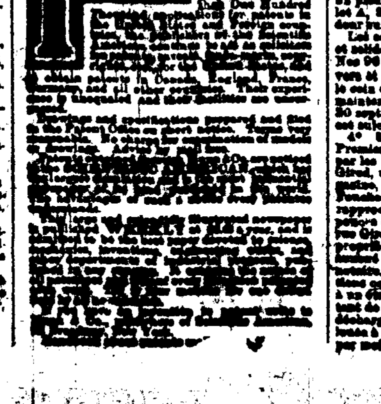

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASIONS SANS PAREILLES
CHANCE MAGNIFIQUE
—DANS—
TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage.

Citons:

Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

Le superbe édifice pour factorerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue Peter, 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

Vaste entrepot 114, 116, 118, 120 rue Magazine, occupé par MM. W. M. Matthews & Bro.

Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

Edifices en briques 31, 33, 35 rue Hôpital.

Cottages à double corps de logis.
Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

Emplacements de choix pour bâtir.
Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas,) entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Dagnand (maintenant Streetlitz), Monroe et Stéphanie (maintenant Leonidas), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

Mercredi, 1er février
SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 33,300—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892 docket No 33,300, pour compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:

1o Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur) mesurant, sans arpentage, 36 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces plus ou moins, conformément à un croquis dudit terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 octobre 1847.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane et Chartres, mesurant 44 pieds de face à la rue Bienville sur 103 pieds 5 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété d'abord appartenant à N. Hoey, et de l'autre côté par la propriété dernièrement appartenant à T. Banks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.

Aussi un lot de terre, situé à côté du dit lot sur la rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville Chartres Douane et Levée, maintenant Decatur, mesurant, en pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 103 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté regardant la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et de l'autre côté, par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces trois morceaux composent le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupé actuellement par E. J. Wolf, comme fabrique d'habillements faits.

Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements faits de J. Wolf & fils, désignés par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour et sous la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à bail jusqu'à la fin d'août 1893, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci après à savoir: Qu'en outre du loyer, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, [illegible] à leurs propres frais, et aussi tout le local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.

2o Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Carondelet, 6 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 2, sur le plan, mesurant 5 pieds 2 pouces 6 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est désignée au lot No 4, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.

3o Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée et Girod, désignés par les lettres A, B, C et D, sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 6 septembre 1867, d'après la dite esquisse, les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A, forme le coin des rues Nouvelle-Levée et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 15 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 94 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette, et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 15 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A, 73 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette et 93 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D, 76 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod; et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C; 82 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 99 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.

Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et servant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, maintenant louée à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.

4o Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Lafayette, Fouchet et Girod, mesurant 115 pieds de face, à la rue Magazine, le même façade, plus ou moins sur la rue Fouchet, sur une profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Lafayette de [illegible] pieds 6 pouces et sur la ligne la plus [illegible] de la rue Girod 172 pieds [illegible]. La dite propriété est désignée par la lettre F sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. F. Coiron, notaire, daté le 29 avril 1842. Les améliorations comprennent un grand entrepôt en briques à un étage avec un passage au centre, permettant de faire [illegible] aux wagons de charger et de décharger à l'intérieur de la bâtisse, maintenant louée à bail à W. H. Matthews et Frères à $115 par mois jusqu'au 30 septembre 1893. La dite vente est [illegible] Nos 114 à 120 [illegible].

5o [illegible] améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District [illegible] borné par les rues Julia, Carondelet, [illegible] dressé par J. Pilié, [illegible] 1846. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connue par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant louée à raison de $55 par mois pour les deux côtés.

6o Deux certains lots de terre adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds et 8 lignes de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 3 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 1, et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, ensemble avec tous les droits, etc.

Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.

7o Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital, entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même îlet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. H. Pilié, au mois de Janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres, 3 pieds de large, faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2, et 159 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désignée par le No 35 rue Hôpital.

8o Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 32 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'îlet borné par les rues Mazant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois chaque côté ayant environ cinq chambres et loués à $8 par mois chaque côté, et désignés par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.

9o Deux terrains de choix convenables pour y bâtir, dans le même carré d'îlet et contigus aux précédents, à l'arrière, désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par E. Surgi voyer, le 20 mai 1839. Chacun des dits terrains mesure 32 pieds de façade rue Barthélemy, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.

10o Un certain terrain numéroté au situé dans le faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs-Elysées et Craps, maintenant Bourgogne, dans le carré borné par les rues Français et Remparts, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps, maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence au haut, ayant 6 chambres et actuellement loué $15 par mois.

11o Deux certains terrains situés dans le second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 5 et 6, et contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun, cinq chambres, sont loués $8 par mois de chaque côté, et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.

12o Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et l'avenue Hagan, désigné comme terrain No 10 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, le 30 août 1855, lequel terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur 162 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Rendon, entre lignes parallèles.

13o Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Prieur, Solomon, Napoléon et Conti, dans la section Jackson, et désignés par les Nos de 6 à 11 inclusivement, et le No 24, sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 3 mars 1869. Les terrains 6 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville. Les dits terrains [illegible] à 120 pieds de profondeur. Le terrain 10 touche au terrain 9 et forme le coin des rues Bienville et Napoléon, et a 2 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Napoléon; le terrain No 11 a 30 pieds 4 pouces 7 lignes de façade rue Napoléon sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur; et le terrain 24 a 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Solomon, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits, etc.

14o Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la limite du terrain A. O. et 71 pieds 4 pouces sur la limite de la propriété de John Dunégre, et 25 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, conformément à un diagramme de Hugh Grant, voyer de Lafayette, en date du 25 février 1849, sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D, et lequel morceau de terre fait partie du terrain A. M. sur le plan primitif du Faubourg Lafayette, ensemble avec la partie indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, etc., et dépendances y appartenant.

15o Toutes et particulier cinq lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, carré îlet No 28 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

16o Un certain carré d'îlet, situé à Carrollton, Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, compris entre les rues Stéphanie, maintenant Leonidas, Seizième, Monroe et Dagnand, maintenant Streetlitz, dans le plan par la lettre N, lequel îlet est composé de vingt-quatre terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds de façade rue Seizième, sur 120 pieds de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Seizième et Monroe, et le No 10 formant le coin des rues Seizième et Dagnand maintenant Streetlitz. Les Nos 11 et 12 mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Monroe sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stéphanie, maintenant Leonidas, sur 120 pieds de profondeur; le No 13 formant l'angle des rues Monroe et Stéphanie, maintenant Leonidas, et le No 22 formant l'angle des rues Stéphanie, maintenant Leonidas, et Dagnand, maintenant Streetlitz; et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Dagnand, sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine d'après un plan particulier de L. Surgi, en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.

17o Cinq certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le triangle de la Nouvelle Levée et des rues Delord Water et Louisa (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1856 lesquels terrains ont les dimensions suivantes:

Le terrain 5 a 75 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle; et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds, 10 pouces et 3 lignes de façade rue Delord, et 30 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain 7; le terrain No 7 a 123 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 8; le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9; le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 22. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et comptant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devant être faites sujettes aux conditions des baux en force. Un dépôt de 10 pour cent comptant, exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 28—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Argenterie plaquée et Divers autres Articles.

Succession de John E. Pattison.

No 36,600—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Le JEUDI, 12 janvier 1893, à 11 heures A. M., au No 92 rue du Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 décembre 1892, pour le compte de la susdite succession—

Un lot de meubles, argenterie plaquée, livres, etc.

Conditions—Comptant.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
30 déc—30—janv 4 11 12

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry E. Robinson et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 35,302.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Fred. D. King, juge, daté le 16 décembre 1892, je procéderai à la vente, sur les lieux, No 976 RUE CONSTANCE, PRÈS BELLECASTLE, LE JEUDI, 5 JANVIER 1893, à 11 heures du matin, les meubles et effets décrits, à savoir:

Un lot de beaux Meubles de salon, Chambre à coucher et de salle à manger.
Un Piano, Etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
24 déc—24 31—1 2 4 5 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RÉSIDENCE Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,

NO 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

LE SITE POUR BATIR RUE CLAIBORNE.

LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS,
NOS 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

La Jolie Résidence en bois à deux étages,
NO 286 RUE CLAIBORNE

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages,
NO 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme Emilina Guesdon, Veuve de Samuel Locke.

No 33,193—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:

1o La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, [illegible] devant et deux étages dans le fond, No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, et dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est retirée de la rue avec une belle clôture en fer et ayant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, perron, corridor, salons avec arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois antichambres, salle de billard, cuisine, office, et chambre pour laver [illegible] devant et derrière au premier étage, au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, galerie avec grille en fer, chandeliers et installations de gaz. De chaque côté ample terrain pour une pelouse et pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnant une bonne ventilation, de la lumière et une brise agréable.

Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit: chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs, lots Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.

A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité des élégantes résidences de nombre de familles marquantes, cela fait un charmant home et bien situé.

2o Le site pour bâtir, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, [illegible] la rue Claiborne sur une première profondeur de 62 pieds, 11 pouces et 2 lignes, en arrière des lots ci-dessus mentionnés, Nos 1 et 2, [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o Le cottage double en briques et en bois à un étage, Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant sept chambres et allée de côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B, est contigu au lot ci-dessus mentionné et mesure 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 35 pieds 11 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

4o Un certain terrain désigné par la lettre C, dans le second district de cette ville, [illegible] borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade. Le dit terrain touche au sud-ouest le terrain B [illegible]. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, compris un cottage en bois, à un étage, ayant 4 chambres, etc.

5o La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 286 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office, cave, avant, citerne, tuyaux à gaz, allée sur le côté, etc. Le terrain est désigné par la lettre D, il touche aux terrains ci-dessus désignés C et E, et mesure 25 pieds 2 pouces 11 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété est en bon état, est située sur une belle rue large avenue; conviendra comme placement ou résidence.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, le sont d'après un plan de Geo de Armas, député voyer de la ville en date du 27 juin 1891, déposé en l'étude de [illegible], notaire, à la même date.

6o La bâtisse, magasin et demeure, bois, à deux étages, No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Mandeville, Esplanade, Dauphine et Royale, ayant magasin, corridor, deux chambres, citernes, cour pavée au rez-de-chaussée, et au second étage galerie en avant et le côté, 4 chambres et chambre de domestique, cuisine, etc. Le terrain mesure, pied américain, 34 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur et façade de 63 pieds 11 pouces, 5 lignes rue Dauphine, et entre lignes parallèles. Vendue sujette à un bail au taux de $240 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunératoir et considéré comme un placement d'argent sûr.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisés à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 en sus de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de la vente requis, des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double en bois, 186 et 188 rue Quartier, entre Tremé et Marais.

Succession de Mme Joséphine Bienin, née Léon.

No 37,189.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 1er décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite—

1o Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Tremé, maintenant Nord Liberté et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cave et cour pavée de chaque côté.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans un voisinage respectable, près des chemins de fer des rues Esplanade et Remparts, écoles et églises.

2o Une malle et son contenu au No 188 rue Quartier, plus amplement décrite dans un inventaire, seront vendus sur les lieux le même jour à 10 heures A. M.

Conditions—Pour la propriété, un tiers ou plus du prix de la vente comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets: l'améliorations devra être assurée et la police transférée au porteur des dits billets, et autres clauses usuelles de garantie, etc., et les taxes de l'année 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Pour la malle comptant.

Acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux forts beaux stocks de groceries pour familles,
Vins, liqueurs, balances, comptoirs, étagères, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,593.—Division C.

Wm A. McDowell Jr, vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 9 janvier 1893, à 10 1/2 heures A. M. et continuera de jour en jour jusqu'à la clôture de la vente, au local 139 et 141 South Rampart, entre Perdido et Gravier et au No 112 South Rampart, coin Perdido, tout le contenu des deux magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 23 décembre 1892, à moi adressé—

1o Le contenu du local Nos 139 et 141 détaillé ci-dessus.
2o Le contenu du local No 112 décrit ci-dessus.
Conditions—Strictement comptant.
27 déc—27—janv 1 4 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE
—DE—
PROPRIETES
Rémunératrices et gagnant en valeur, bien situées.

LA RÉSIDENCE DOUBLE
En bois à deux étages avec attic, 208 et 210 rue South Remparts, entre Lafayette et Girod.

LES RESIDENCES DOUBLES
En bois à deux étages, 195, 197, 199 et 201 S. Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE
En bois à un étage et attic, 191 et 193 South Basin, entre Lafayette et Girod.

LE COTTAGE DOUBLE
En bois à un étage, 238 & 238 1/2 Lafayette, entre les rues S. Rempart et S. Basin.

—ET—

Deux Lots de choix pour Bâtir,
Rue Deuxième, entre Hilary et Adams, Septième District,

A DEUX ILETS SEULEMENT DE L'AVENUE ST-CHARLES.

R. M. O'BRIEN, exécuteur testamentaire, et JOS. M. RYAN vs. TERESA E. RYAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 37,244.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division C, et signé le 8 décembre 1892 dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

1o La désirable résidence double en bois à deux étages, avec attic, 208 et 210 South Rampart, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Rampart, South Basin, Lafayette et Girod, ayant 10 chambres, office pour provisions, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 6 et mesure 37 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue South Rampart, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Girod, 128 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre côté et 34 pieds 2 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Cette belle propriété est à proximité du grand marché Poydras, du nouveau grand dépôt du I. C. R. R., du centre des affaires, des écoles et des églises. Elle rapporte actuellement $600 par an et l'on peut facilement en obtenir un meilleur rapport.

2o La résidence confortable double en bois à deux étages, 195 et 197 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, grand corridor, office, gaz, etc., allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur une esquisse par Edgard Pilié, Esq., voyer, datée le 30 novembre 1892, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue South Basin, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces sur la ligne le divisant du lot A, 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et 31 pieds 8 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Louée à raison de $432 par an.

3o La résidence double confortable en bois, à deux étages, 199 et 201 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, South Rampart, Lafayette et Girod, ayant six chambres, grand corridor, office, galeries, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié, et mesure 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue South Basin, sur 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et 128 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Girod et 31 pieds 7 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond. Louée à raison de $432 par an.

4o Le charmant cottage double en bois, à un étage et attic, 191 et 193 rue South Basin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Basin, Sud Remparts, Lafayette et Girod ayant 6 chambres, cabinet, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié et mesure 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue South Basin, sur 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de [illegible] Lafayette et 31 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond. Loué à raison de $324 par an.

5o Le joli cottage double en bois à un étage 238 et 238 1/2 rue Lafayette, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, South Rampart et South Basin, ayant 8 chambres, allée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre mesure, pied américain, 40 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le dit lot forme une partie de terrains désignés par les Nos 6 et 7, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 13 mai 1835, déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire. Loué à raison de $360 par an.

Ces propriétés sont si avantageusement situées qu'elles peuvent commander des locataires stables, [illegible] dans un voisinage respectable.

6o Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Burthe et Seconde, désignés sur un plan fait par Hiram Grevin, ingénieur civil, par les Nos 3 et 4 [illegible], mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de 120 pieds. Une moitié indivise de ces deux terrains sera vendue en vertu du jugement, et l'autre moitié indivise par les [illegible] propriétaires. Ils sont situés à deux îlets de l'avenue St-Charles, et du chemin de fer électrique à double voie, dans un quartier qui s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste, s'il y a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets lesquels devront être subdivisés au gré des parties intéressées et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix de leur adjudication. 10 pour cent du prix de leurs enchères seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Trois Cottages doubles en bois, 139, 139 1-2, 143, 143 1-2, 145 et 145 1-2 rue Louisa,
Entre Morales et Urquhart,
Et deux terrains convenables pour y bâtir,
Au coin sud-est des rues St-Claude et Piété.

Conrad G. Reuben Koenig et als. vs Les Mineurs Lizette Winckler et als.

No 37,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 21 novembre 1892, dans la susdite affaire, et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 2 décembre 1892, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 29 novembre 1892, dans la succession d'Elise Martha Reuben Koenig, épouse décédée de John Henry Winckler, No 36,571, de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite:

1o Le cottage double en bois, à un étage, Nos 139 et 139 1/2 rue Louisa, dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Louisa, Piété, Morales et Urquhart. Il y a 4 chambres, auvent, citerne et allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 21, sur un plan de L. J. Pilié, le 17 mai 1833, déposé au bureau de C. Pollock, ci-devant notaire en cette ville; terrain mesurant 31 pieds de façade rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 8 pouces, et 4 lignes entre lignes parallèles.

2o Le cottage double en bois à un étage, 143 et 143 1/2 rue Louisa, dans les même district et carré d'îlet que ceux précédemment décrits, ayant 4 chambres, auvent, allées de chaque côté et 2 citernes. Le terrain est désigné par le No 19, sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa sur 118 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3o Le cottage double, en bois, à un étage, 145 et 145 1/2 rue Louisa, contigu au et dans le même carré d'îlet que la propriété décrite en second lieu, ayant 4 chambres, citerne et auvent de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 17 sur le susdit plan de Pilié, et mesure 31 pieds de façade rue Louisa, sur 118 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les propriétés ci-après décrites sont situées dans une bonne localité du Troisième District, à proximité de lignes de chemins de fer, et sont toujours occupées par de bons locataires. Le quartier est bien amélioré, est tranquille et respectable. Comme placement d'argent, elles seraient productives et feraient de bons homes.

4o Deux certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, et mesurant comme suit:

Le terrain No 9—30 pieds de façade rue St-Claude, et le terrain No 11, 28 pieds 3 pouces 4 lignes de façade rue St-Claude sur 120 pieds chacun de profondeur. Le terrain No 11 forme l'angle des rues St-Claude et Piété, sur une avenue, à proximité de lignes de chemins de fer.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 11.

BROWN'S IRON BITTERS
Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

L'Abeille de
Mandeville,
LE STEAM
COMPAC
CROMWELL
CHEMI
Mme Go
ROBES ET
—44
FEUI
Jacques
Léon Sazie et